

**Réunion de Présentation aux associations d'usagers
du dispositif expérimental d'emport de vélo dans les trains
Jeudi 30 mars 2023, Strasbourg + visio
Relevé des échanges**

Participants :

M. Collinet : Association Vél'Oxygen Reims
M. Mercier : VMAGE
M. Desseigne : Secrétaire Cadre Colmar
M. Vernus : Président VMAGE
M. Poulouin : coordinateur Régional VMAGE
Mme Hascoet : SNCF Mobilité, direction Marketing et Relations clients
M. Pavot : SNCF Mobilité, directeur Marketing et Relations clients
Mme Meyer : SPL Grand Est Mobilités, directrice marketing
Mme Maric : SPL Mobilités
M. Heiderich : RGE, direction des mobilités ferrées, chargé de mission offres longue distance
Mme Heidsiek : RGE, cheffe de mission Intermodalité

Excusé :

M. Giordani : FNAUT

Mme Hascoet présente le dispositif proposé pour l'emport des vélos (voir ppt joint)

- Juillet – août 2023
- Réservation places vélos dans les TER des lignes Paris-Mulhouse et Paris-Strasbourg
- Système permettant d'ajouter l'emport de 8 vélos sur certaines courses les vendredis, samedi et dimanches (voir calendrier précis dans le ppt), soit 720 vélos supplémentaires sur toute la période
- Réservation obligatoire pour tous les occasionnels (yc pour les courses pour lesquelles le dispositif des bâches n'est pas mis en place) et payant : 3€
- Rex prévu fin septembre – début octobre

M. Desseigne fait remarquer que le fait de ne pas pouvoir générer la réservation en même temps que l'achat peut provoquer des confusions (case à cocher lors de l'achat).

Mme Meyer indique que c'est en cours de travail mais que ce ne pourra pas être effectif pour cet été.

M. Poulouin indique qu'il faudra bien préciser dans la communication que la réservation obligatoire et payante ne concerne que les lignes 1 et 4

Mme Hascoet indique que la communication prévue sera bien ciblée et géolocalisée, l'information en gare ne se fera que sur les gares concernées, le message qui apparaîtra au moment de l'achat sur le site TER ne sera présent que s'il y a achat sur les lignes 1 et 4.

Il est bien précisé l'ensemble des trains des lignes 1 et 4 seront soumis à réservation pour l'emport des vélos, pas seulement pour les trains avec bâches. Concernant les contingentements par train, ceux-ci seront abaissés pour les trains de pointe afin de laisser des places aux abonnés.

M. Poulouin demande si de fait aucun train ne sera équipé sur toute la ligne Paris-Mulhouse ou Paris Strasbourg.

Mme Hascoet répond que c'est effectivement le cas.

M. Vernus fait remarquer que la réservation peut être faite sur un trajet partiel et pas forcément de l'origine à la destination.

Mme Hascoet confirme. Pour autant, la réservation "bloque" le contingentement pour tout l'itinéraire.

Mme Meyer précise que, là encore, c'est en cours de travail. Ces problèmes seront résolus en même temps que la synchronisation achat de titre + réservation (case à cocher), mais pas pour cet été.

M. Pavot indique qu'un des avantages du dispositif est que l'on pourra mieux compter les vélos et que le dispositif a été dimensionné pour pallier aux problèmes d'affluence rencontrés l'année dernière. La réservation permettra au client d'avoir une garantie de montée à bord et de lisser les emports.

M. Desseigne fait remarquer que l'objectif est louable, que c'est une belle avancée de pouvoir rassurer les gens mais qu'il est vraiment dommage de ne pas avoir le système optimal jusqu'au bout car on sait qu'il y aura des mécontents.

Mme Heidsiek indique que la SPL, la SNCF et la Région en sont bien conscients mais que pour autant c'est mieux que de ne rien proposer du tout.

M. Vernus demande si l'annulation de réservation sera simple.

Mme Hascoet répond par l'affirmative. Ce sera très simple et cela libérera une place dans le contingentement instantanément.

M. Poulouin indique que ce serait intéressant de fournir le nombre de place jour par jour

Mme Hascoet précise que le client aura la visibilité de l'ensemble des disponibilités des places dans les trains jour par jour, train par train.

M. Poulouin pose la question des perspectives en terme de matériels roulants sur ces lignes.

M. Heiderich répond que sur la ligne 1, les voitures Corail seront toutes modernisées d'ici fin 2024 pour être mises aux standards TER 200 (avec notamment deux emplacements vélo par voiture en plus des six qui existent déjà dans la voiture-pilote). Ce matériel sera toujours doublé par le Coradia Liner qui circule de façon mutualisée sur la ligne 1 et la ligne 4. Le matériel Corail pourrait aussi, à terme, circuler sur la ligne Paris-Troyes, lorsque l'électrification sera finalisée, d'ici 2028.

Concernant la capacité d'emport vélos dans les Coradia Liner (3 places actuellement), la Région Grand Est avait déjà commandé une étude à SNCF pour voir dans quelle mesure il serait possible d'augmenter la capacité d'emport, étude qui a été réalisée. Cela pourrait notamment passer par la suppression de l'espace restauration au profit de places supplémentaires pour les vélos. A ce stade, la Région n'a pas encore approuvé ce changement. En outre, il n'est, à date, pas prévu que la Région investisse dans des dispositifs comme celui de « La Loire à Vélo » où des voitures sont transformées chaque année pour accueillir plus d'emplacements vélos. Ce dispositif nécessite une logistique lourde et serait moins pertinent côté Région Grand Est puisque nous n'avons pas un axe spécifique de tourisme identifié comme cela peut-être le cas le long de la Loire.

M. Poulouin fait remarquer la difficulté concernant le repérage des accroches vélo. Il cite la bonne visibilité sur les TER 2N où l'emplacement et le nombre de places sont indiqués. Il suggère qu'on puisse mettre des flèches sur les quais pour savoir où on doit se positionner.

M. Desseigne demande si sur la ligne Colmar Strasbourg, il y a un problème similaire lié aux vélos.

M. Pavot répond qu'a priori, l'offre est suffisante. Le dispositif 2023 traite uniquement l'affluence estivale sur les 2 lignes qui posaient le plus de problèmes remontés par les chefs de bord en 2022.

M. Vernus demande si la réservation permettra de savoir quel type de vélo on pourra emmener.

Mme Hascoet indique que seuls les vélos classiques ou VAE, sans sacoche, seront acceptés. Ce sera précisé dans les supports de communication.

M. Desseigne fait remarquer que techniquement, il sera possible d'acheter sa réservation sans acheter son billet de train.

Mme Hascoet répond que oui techniquement. Pour autant, il n'y a pas de remontée de la sorte dans les autres régions qui ont mis en place des dispositifs similaires.

M. Poulouin revient sur les échanges d'il y a 2 ans concernant l'extension des réservations obligatoires et payantes sur d'autres lignes et toute l'année.

Mme Heidsiek répond que pour le moment, le dispositif ne concerne que 2 lignes sur les 2 mois d'été.

M. Vernus demande si les bâches seront bien imperméables.

Mme Hascoet répond que c'est bien prévu et que la SNCF fait appel à un prestataire qui travaille déjà dans d'autres régions.